

N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

Girardville, le 18 décembre 2017

Séance ajournée du conseil de la Municipalité de Girardville tenue le 18 décembre 2017, à dix-huit heures cinquante-cinq (18:55 hrs), au lieu ordinaire de la susdite municipalité au 180 rue Principale, Girardville, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents à l'ouverture de cette séance, mesdames Carole Bélanger, Claudette Martel, Jeannette Paré et Julie St-Gelais, conseillères, messieurs Gaston Dufour et Patrick Dufour, conseillers.

Réunis sous la présidence de monsieur Michel Perreault, maire.

Est aussi présent monsieur Denis Desmeules, directeur général et secrétaire trésorier.

2017-304

### RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04-12-2017

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Gaston Dufour, conseiller,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** soit rouverte à 18:55 heures la séance ajournée du 4 décembre 2017.

### DÉPÔT DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Monsieur Michel Perreault, maire, dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

2017-305

### DÉROGATION MINEURE - 504, RUE BERGERON - MARGUERITE THIBEAULT

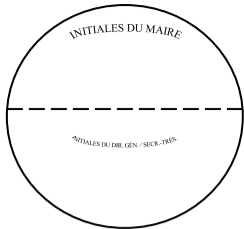
**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure relative à l'implantation d'une maison mobile à l'intérieur des marges de recul latérale pour l'immeuble situé au 504, rue Bergeron a été présentée;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à régulariser l'implantation de la maison mobile existante;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment est situé dans la zone H-18 du Règlement de zonage 416, et que les marges de recule latérale pour un bâtiment principal sont de respectivement 6 mètres et 2 mètres;

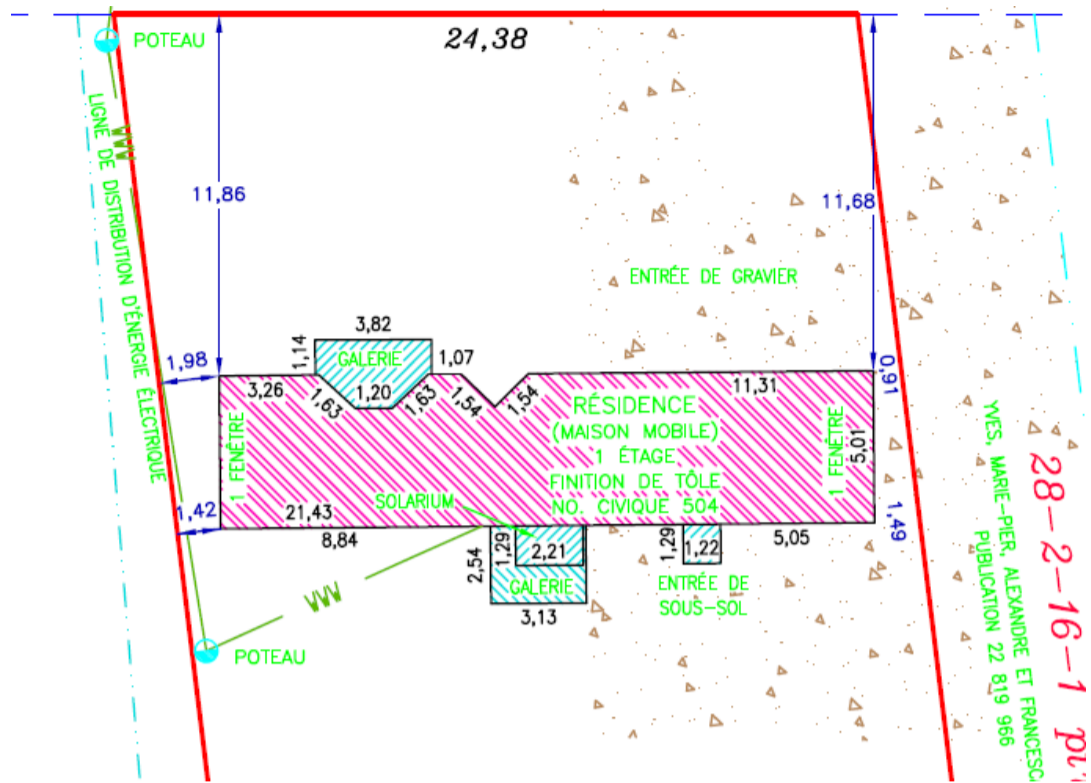
**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment principal faisant l'objet de la présente demande est situé à 1,42 et 0,91 mètres, tel qu'illustré sur le certificat de localisation préparé par Henri-Paul Caouette, arpenteur-géomètre, daté du 2 novembre 2017 et portant la minute numéro 8296 :

### CERTIFICAT DE LOCALISATION



## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

N° de résolution  
ou annotation



**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudette Martel, conseillère,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** soit approuvée la présente dérogation mineure pour permettre de régulariser une marge latérale de la maison à 1,42 mètres plutôt qu'à 6,00 mètres et l'autre marge 0,91 mètres plutôt qu'à 2,00 mètres, le tout tel que requis pour la zone H-18 du règlement de zonage #416 de la municipalité de Girardville, pour la propriété constituée du lot 28-2-15, rang V, canton Girard, dont le numéro civique est le 504, rue Bergeron.

2017-306

### ACCEPTATION - PLAN D'INTERVENTION

**ATTENDU** le rapport du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées préparé par MSH, planification & gestion de projets;

**ATTENDU** que le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées reflète bien l'état de notre réseau.

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

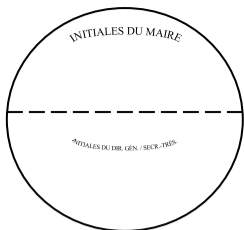
**QUE** le conseil de la municipalité adopte le rapport et la plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées préparé par MSH, planification & gestion de projets, numéro de projet SU-17\_020\_GIRV.

2017-307

### AUTORISATION SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE - MAMOT - FEPTU

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Carole Bélanger, conseillère,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** monsieur Michel Perreault, maire, soit autorisé à signer avec le MAMOT le protocole d'entente relatif au Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU) volet 2, infrastructure d'eau, pour le projet de modernisation de la station de production d'eau potable et de déphosphatation des eaux usées.



**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)**

CMA	1 071 041 \$
Taux d'aide combiné	83 %
Total de l'aide :	888 964 \$

N° de résolution  
ou annotation

2017-308

**ADHÉSION FLEURONS DU QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Jeannette Paré, conseillère,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** la municipalité de Girardville adhère à la 13e édition du programme de classification horticole des fleurons du Québec au tarif triennal de 1,158 \$ plus taxes.

2017-309

**APPROBATION BUDGET - GLSG**

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie St-Gelais, conseillère,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** soit adopté le budget de Gestion Loisirs et Sport pour l'année 2017-2018 au montant de 53,747 \$ avec un besoin financier de la part de la municipalité d'un montant 21,550 \$.

2017-310

**RACCORD POMPIER**

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** le conseil accepte la directive de changement d'Unibec (M-01-Rev#4) pour l'ajout d'un raccord pompier à la station de pompage, au coût de 12,500 \$ plus taxes, dans le cadre de la modernisation de la station de pompage du village.

2017-311

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Gaston Dufour, conseiller,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** soit levée la présente séance à 19:00 heures.

\_\_\_\_\_  
**Michel Perreault**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Denis Desmeules**  
Directeur général et secrétaire  
trésorier

*J'atteste que la signature du présent procès-verbal  
équivaut à la signature par moi de toutes les  
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2)  
du Code municipal.*